



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2024

---

Le vingt-trois mai deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le jeudi seize mai deux mil vingt-quatre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

**Etaient présents** : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, M. Eugène LE PEIH, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, Mme Catherine CADORET, Mme Nelly LE HEN, Mme Marie-José LE GUENNEC, M. Franck TRULIN, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Anthony LUCAS, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, Mme Gisèle FRANCOIS, M. Thierry LUCAS, Mme Nelly FOURQUET, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET, Mme Magali LOT.

**Absents** : Mme Martine LE LOIRE, M. Yvon LE CLAINCHE, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, Mme Sophie LE PALLEC,

**Procuration** : Mme Martine LE LOIRE à M. Philippe ROBINO  
M. Yvon LE CLAINCHE à Mme Pascale GILLET  
M. Maxime PASCO à M. Laurent HAMON  
Mme Magali ROBIC à Mme Catherine CADORET  
Mme Sophie LE PALLEC à Mme Nelly FOURQUET

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Yvonne ALLANO

---

### **1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Madame le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024.

### **2. Administration Générale.**

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal*

Par délibération en date du 8 février 2024, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**Délégation n°13-2024** : Signature du contrat de location de l'atelier relais n° 2.  
Signature du contrat avec l'entreprise KELLIG EMREN - loyer : 465 € / mois sur 3 ans.

**Délégation n°14-2024** : Signature du contrat de coordination SPS pour les travaux d'aménagement du centre-ville.

Signature du contrat avec SOCOTEC : 3 657 € HT

1. SOCOTEC : 3 657 € HT
2. BUREAU VERITAS : 4 494 € HT
3. ATAE : 5 000 € HT
4. APAVE : 6 160 € HT

Délégation n°15-2024 : Demande de subvention fonds verts et agence de l'eau – renaturation du centre-ville.

AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLE – VOLET RENATURATION PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
Coût des travaux volet renaturation	365 107 €	Fonds vert (40 %)	153 000 €
Honoraires maîtrise d'œuvre : 4,95 %	18 072 €	Agence de l'eau (40 %)	153 000 €
		Autofinancement (20 %)	77 179 €
<b>TOTAL</b>	<b>383 179 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>383 179 €</b>

Délégation n°16-2024 : Demande de subvention au titre des amendes de police – aménagements de parkings rue du Pont Clas.

AMENAGEMENT DES PARKINGS ET REQUALIFICATION DES CHEMINEMENTS PIETONS – RUE DU PONT CLAS PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
Etudes préalable et de maîtrise d'œuvre	6 600 €	subvention amendes de police – 35 %	30 868 €
Coût des travaux	81 595 €	Autofinancement	57 327 €
<b>TOTAL</b>	<b>88 195 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>88 195 €</b>

Délégation n°17-2024 : Demande de subvention fonds verts – aménagement du centre-ville – volet mobilités douces.

AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLE – VOLET MOBILITES DOUCES PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
Coût travaux volet mobilités douces	504 252 €	Fonds vert (80 %)	423 369 €
Honoraires maîtrise d'œuvre : 4,95 %	24 960 €	Autofinancement (20 %)	105 843
<b>TOTAL</b>	<b>529 212 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>529 212€</b>

Délégation n°18-2024 : Acquisition par voie de préemption de la parcelle AH-1151.  
Acquisition par voie de préemption urbain de la parcelle AH-1151 (ancienne école Sainte -Anne) pour un montant de 300 000 €.

Délégation n°19-2024 : signature des marchés de travaux des lots 3 et 4 - réaménagement de l'école du centre en pôle médical.  
Lot 3 - étanchéité : SEO (Caudan) : 3 726,25 € HT  
Lot 4 - menuiseries extérieures - serrurerie : EXPERT FERMETURES (Baud) : 52 405,24 € HT

- *Signature d'une convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.*

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer une convention de financement avec l'académie de Rennes dans le cadre de l'opération « notre école, faisons la ensemble » afin d'obtenir une subvention dans le cadre du Fonds d'Innovation pédagogique.

- *Identification des zones d'accélération pour l'implantation d'installation de production d'énergie renouvelable.*

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.

L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes : les communes sont donc invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

Ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas à un projet la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables.

Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

Une phase de concertation et d'information de la population s'est déroulée du 05 mars au 11 mai 2024, par l'intermédiaire d'un page dédiée sur le site internet invitant ceux qui le souhaitaient à s'exprimer sur ce sujet : 12 personnes se sont manifestées par courriel contre la méthanisation dont 3 personnes de La Chapelle Neuve.

Aussi, Le Conseil Municipal décide de retenir le choix des énergies bois et solaire sur la totalité du territoire de la commune.

### 3. Finances.

- *Tarifs municipaux – service enfance.*

Le Conseil Municipal valide les tarifs municipaux pour les séjours d'été proposés par la commission enfance- jeunesse comme suit :

Tranches du Quotient Familial (QF)	QF ≤ 700	700 à 900	901 à 1200	1201 à 1500	QF > 1500	EXTÉRIEUR
<b>SÉJOUR du 8 au 12 juillet 2024 (9 – 11 ans) et du 15 au 19 juillet (7 – 8 ans)</b>						
tarif journalier	30	30	32	34	36	plus 62,50 euros sur séjour selon QF
tarif semaine (5 jrs )	150	150	160	170	180	
<b>SÉJOUR du 22 au 24 juillet 2024 (6 - 7 ans)</b>						
tarif journalier	28	28	30	32	34	plus 47,50 euros sur séjour selon QF
tarif semaine (3 jrs )	84	84	90	96	102	
<b>SÉJOUR du 29 au 2 août 2024 (10 - 12 ans)</b>						
tarif journalier	38	38	40	42	44	plus 62,50 euros sur séjour selon QF
tarif semaine (5 jrs )	190	190	200	210	220	

Le Conseil Municipal valide les tarifs pour l'ALSH 3-11 ANS comme suit :

Tarifs	Journée vacances Repas compris	½ journée mercredi Repas compris	Journée mercredi Repas compris
QF de 0 à 700 €	Tarif social 6,25 €	6,00 €	9,50 €
De 701 € à 900 €	10,70 €	6,65 €	10,60 €
De 901 € à 1200 €	12,90 €	7,70 €	12,70 €
De 1201 € à 1500 €	14,00 €	8,25 €	13,75 €
QF > 1500 €	14,60 €	8,40 €	13,90 €
Enfants hors commune	+ 12,50 € sur tarif selon QF	+ 5,50 € sur tarif selon QF	+ 7,50 € sur tarif selon QF
Enfants non inscrit*	1,50 € sur tarif selon QF		
Garderie	0,40 € le ¼ d'heure		

Le Conseil Municipal valide les tarifs pour l'ALSH Ados et Prem's comme suit:

Tarifs	A = ½ journée sur Baud	B = ½ journée sur Baud avec prestataire ou ½ journée extérieure	C = Journée ou soirée sur Baud	D = Journée ou soirée extérieure avec prestataire
QF de 0 à 700 €	Tarif social			
	2,00 €	4,00 €	2,00 €	8,00 €
De 701 € à 900€	3,50 €	6,50 €	6,00 €	13,00 €
De 901 € à 1200 €	4,20 €	7,80 €	7,30 €	14,60 €
De 1201 € à 1500 €	4,70 €	8,90 €	8,30 €	15,60 €
QF > 1500€	5,10 €	9,50 €	9,00 €	16,30 €
Enfants hors commune	+ 2,50 € sur tarif selon QF	+ 4,50 € sur tarif selon QF	+ 4,00 € sur tarif selon QF	+ 10,00 € sur tarif selon QF

- *Vote des subventions aux associations.*

Le Conseil Municipal vote deux subventions complémentaires aux associations suivantes :

- Peuples Liés : 500 €
- Kuzull Skoazell Diwan : 150 €

- *Animations dans le cadre du mois de l'autisme – signature d'une convention de partenariat financier avec Baud Communauté..*

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat financier avec Baud Communauté dans le cadre d'une demande d'aide financière pour les animations organisées dans le cadre du mois de l'Autisme (concert Percujam, ateliers au Quatro,...).

- *Décision modificative n°1 – budget principal.*

Le Conseil Municipal vote une décision modificative pour correction suite à une inscription budgétaire de 9000 € saisie au compte 775 au lieu du chapitre 024.

- *Admission en non valeur des titres irrécouvrables.*

Le Conseil Municipal valide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables présentés par le Trésorier, soit 700 € (loyer impayé d'un bâtiment communal) pour insuffisance d'actif d'une entreprise suite à son redressement judiciaire, ainsi que valeur pour une taxe locale d'équipement de 857 € également suite à une insuffisance d'actif d'une entreprise.

#### 4. Urbanisme et affaires foncières.

- *Dénomination de voies et rues.*

Le Conseil Municipal propose de dénommer les voies de desserte interne du village intergénérationnel comme indiqué sur le plan ci-après :



#### 5. Questions diverses.

- ✓ Commission affaires sociales :

Madame Isabelle BOHELAY évoque les actions du CCAS :

- Balades urbaines les 14 et 19 juin afin de découvrir le patrimoine local.
- Ouverture du registre plan canicule au mois de juin.
- Goûter de fin d'année le 28 juin pour les visites de courtoisie.
- Invitation au repas des aînés ou distribution des bons d'achats en septembre

- ✓ Commission culture :

Madame Catherine CADORET informe le conseil municipal de la tenue d'un jury de recrutement pour le poste de chargé de communication et de production au Quatro. 6 candidats ont été reçus. M LE BIHANNIC a été retenu et prendra ses fonctions en août.

Mme LEPINAY, nouvelle directrice de la médiathèque, prendra ses fonctions début juillet.

Réunion de la commission culture le 13 juin à 18h. Le Conseil Municipal sera invité à visiter l'exposition « Un Faux Graphiste » ce même jour.

✓ Commission animations :

Madame Nelly LE HEN fait un appel aux bénévoles pour l'organisation de la Fête de la Musique.

Par ailleurs, lors du comice agricole prévu le 15 juin, les exposants du marché seront présents.

Comme les autres années, des fresques sur le thème des Jeux Olympiques vont être dans le centre-ville par Gaëlle BARBELIVIEN.

✓ Commission sports :

1<sup>er</sup> juin : Tournoi International de Guerlédan avec défilé dans le centre-ville le vendredi 31 mai.

L'organisation est toujours à la recherche de familles pour héberger quelques équipes.

Appel aux bénévoles pour l'organisation du « Happy Urban Trail » le 21 septembre.

✓ Commission Finances :

Un audit sur le linéaire des routes est en cours afin de réévaluer la longueur de voirie qui permettrait des dotations supplémentaires.

✓ Commission travaux :

Arrivée de Natacha KOPILOFF comme assistante des services techniques en remplacement de Marie-Noëlle REMICOURT partie en retraite.

Arrivée de Denise LE MOUELLIC au service urbanisme le 15 juillet. Actuellement, un agent du service de remplacement Fanny DUBIN est en poste.

Pôle santé :

Les travaux seront achevés cet été pour que le pôle soit opérationnel à la rentrée de septembre.

L'école d'aides-soignantes ouvrira au mois de janvier 2025.

Transfert du préau de l'ancienne école du Centre au complexe sportif du Scaouët entre le terrain synthétique et l'annexe A.

Travaux dans la cour de l'ancienne école du Centre afin de permettre le stationnement pour les élèves aides-soignants et les patients du pôle médical.

Aménagement du centre-ville :

Les travaux d'aménagement du centre-ville ont débuté rue de la Paix début mai et vont se prolonger à la fin du mois par la partie basse de la rue Saint Yves.

Le site internet de la mairie est mis à jour tous les mercredis afin d'informer les baldiviens de l'avancée des travaux.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal du festival « L'échappée » organisé par Baud Communauté qui a lieu à LA CHAPELLE-NEUVE les 24 et 25 mai 2024.

Madame Le Maire annonce l'ouverture du pôle petite enfance de Baud Communauté lundi 27 mai qui pourra accueillir 18 enfants dans un premier temps puis 24 ensuite.

Dans le cadre de l'aménagement du champ de Foire, Madame le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'abri-voyageurs, abri-vélos et sanitaires proposé par l'architecte en charge de l'aménagement du centre-ville

Agenda :

- 9 juin 2024 : élections européennes
- 15 juin 2024 : comice agricole
- 21 juin 2024 : fête de la musique